

des priorités ESG de 2023

Février 2024

Les Compagnies Loblaw



À titre de chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw » ou la « société ») entend être un catalyseur de changements positifs sur les plans environnemental et social, et à faire preuve de solides pratiques de gouvernance. En tant que plus important détaillant et employeur du secteur privé au pays, Loblaw est particulièrement bien positionnée pour faire une différence. Nous nous concentrons sur les enjeux qui comptent le plus pour Loblaw et ses parties prenantes dans le but d'obtenir un impact réel localement, nationalement et mondialement. Guidés par notre raison d'être, qui consiste à aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, nous nous attaquons aux enjeux ESG sur lesquels nous pensons pouvoir avoir le plus d'impact : lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale.

Table des matières

Gouvernance ESG	3
Stratégie ESG	5
Gestion de risques ESG	6
Rendement ESG 2023	7
Indicateurs et objectifs prioritaires	7
Lutter contre les changements climatiques	8
Faire progresser l'équité sociale	11
Assurer la fiabilité de nos divulgations ESG	13
À propos des énoncés prospectifs	14
Rapport de mission d'assurance limitée	15

Lire et comprendre ce rapport

Le présent rapport couvre l'exercice financier 2023 de Les Compagnies Loblaw Limitée. Sauf indication contraire, les données incluses dans ce rapport concernent cette période.

Nos méthodes de production de rapports et de mesure des données sont conformes à celles utilisées dans le rapport sur les enjeux ESG 2022 de la société et ne couvrent que les activités de la société, notamment les magasins de détail détenus par la société, les centres de distribution et les bureaux. Le cas échéant, nous incluons également des renseignements concernant les magasins franchisés, T&T et les établissements détenus par des pharmaciens propriétaires Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}.

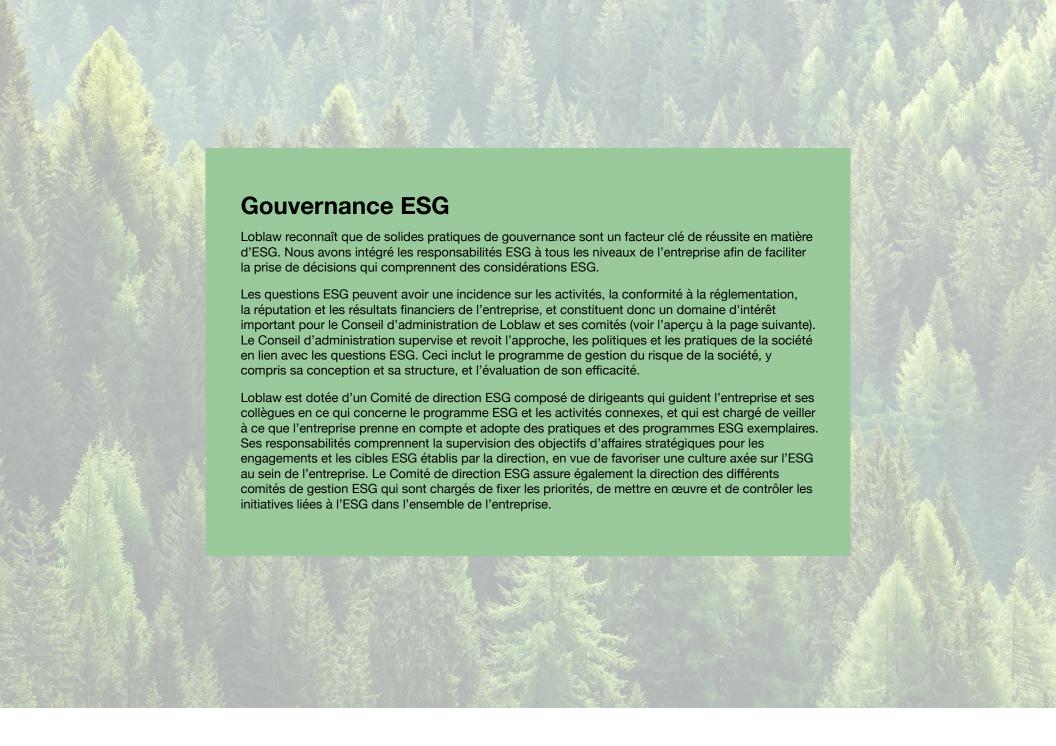
Notre objectif est de fournir des divulgations ESG solides et transparentes en temps opportun à nos parties prenantes. C'est pourquoi nous avons le plaisir de publier de manière anticipée les principales divulgations ESG pour 2023 en nous appuyant sur les Normes internationales d'information financière (IFRS) S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité (S1) (General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information (S1)) et IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques (S2) (Climate-Related Disclosures (S2)) de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Loblaw prévoit s'aligner sur les normes IFRS une fois qu'elles auront été approuvées par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) et exigées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Cette divulgation anticipée donne un aperçu de notre gouvernance, de notre stratégie, de notre gestion des risques en matière d'ESG, ainsi que de certains indicateurs et objectifs pour 2023. Il ne s'agit pas du rapport ESG complet de la société pour 2023. Le rendement ESG complet pour 2023 sera disponible dans le Rapport ESG 2023, qui sera publié au printemps 2024. Veuillez consulter nos énoncés prospectifs ESG à la page 14.

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans ce rapport sont en dollars canadiens

Pour connaître les dernières mises à jour sur nos progrès, suivez-nous sur X (anciennement Twitter), Facebook, Instagram et LinkedIn. Nous mettons régulièrement à jour nos rapports et nos déclarations sur notre site Web à l'adresse https://www.loblaw.ca/fr/responsibility/

Veuillez transmettre toute demande de renseignements à esq@loblaw.ca.



Responsabilités et résultats Activités clés Organisme de gouvernance Examine la stratégie ESG et les projets ESG importants (par exemple, Scope 3) Conseil d'administration Approuve les divulgations ESG importantes Supervise et surveille la stratégie, les politiques et les pratiques de la société en Obtient des rapports sur les progrès ESG par rapport aux lien avec les questions d'ESG. Comité de gestion des risques engagements et aux objectifs afin de s'assurer que la direction met Supervise la stratégie, la conception et le et de la conformité en œuvre les priorités ESG programme ESG de la société, ainsi que les Examine les divulgations ESG importantes progrès réalisés par rapport à ses objectifs ESG. Obtient des rapports sur l'efficacité de l'environnement de contrôle ESG Supervise la pertinence et l'efficacité des Examine les résultats de la mission d'assurance interne contrôles ESG applicables et passe en Comité d'audit Approuve la mission d'assurance externe et examine les résultats de l'assurance revue les divulgations sur les enjeux ESG Examine les divulgations ESG importantes avant leur publication. Supervise la conception et le déploiement Examine la conception des programmes incitatifs du programme incitatif à court terme qui CONSEIL Obtient des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des programmes comprend une composante ESG. Comité de la gouvernance incitatifs par rapport aux objectifs fixés Examine les paiements des primes Fournit au Conseil d'administration des mises à jour sur l'avancement des Veille à ce que les programmes et les engagements ESG activités ESG soient exécutés et à ce Comité de direction Détermine les plans d'investissement nécessaires pour soutenir les priorités que des progrès soient réalisés en stratégiques ESG vue des objectifs et cibles établis. Fournit des conseils à la société et Développe la stratégie ESG et la présente au Conseil d'administration à ses collègues sur les programmes NIVEAU Obtient des rapports sur l'état d'avancement des priorités stratégiques ESG pour ESG et les questions connexes, ainsi **EXÉCUTIF** Comité de direction ESG les présenter au Conseil d'administration ou au Comité de direction que sur l'orientation stratégique des Approuve toutes les divulgations EGS publiques activités, des priorités, du suivi interne Promeut la responsabilisation au niveau de la direction afin de favoriser les progrès des indicateurs et des cadres de et d'assurer la promotion de l'ESG au sein de l'entreprise divulgation externes des enjeux ESG. Assure une gestion efficace des risques et des occasions liés au développement durable Responsable de l'établissement Met en œuvre un processus d'examen et de validation approfondi afin de garantir la et du maintien de contrôles cohérence, l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité de toutes les divulgations ESG internes adéquats en ce qui Veille à la pertinence de l'ESG au sein de l'entreprise et aligne l'exécution sur la concerne les divulgations ESG stratégie globale **Programme ESG** et de la mise en œuvre d'un Met en œuvre un modèle des « trois lignes de défense », qui comprend le recours à la PROGRAMME ESG environnement de contrôle vérification interne pour fournir une assurance sur un sous-ensemble d'informations qui reflète le cadre des qualitatives basé sur le risque, et met en œuvre un plan d'assurance externe contrôles internes à l'égard de Apporte son soutien aux comités ESG du niveau de direction l'information financière (CIIF). Supervise la gestion des risques et des occasions liés au développement durable Responsable de Comités ESG: Met en œuvre des projets et des processus visant à soutenir la réalisation des l'évaluation et de la Carbone engagements ESG gestion des projets **Plastiques** Informe le Comité de direction ESG ou le Conseil d'administration des progrès ESG et des programmes **NIVEAU DE GESTION** Gaspillage alimentaire Gère les risques et les occasions liés au développement durable associés aux priorités Conseil d'inclusion Fait progresser l'ESG dans la prise de décision commerciale ESG quidées par notre Investissement raison d'être. communautaire



Stratégie ESG

Nous reconnaissons qu'en tant qu'entreprise nationale, il existe un large éventail d'enjeux ESG qui s'inscrivent dans le cadre de nos activités. Notre stratégie ESG repose sur deux piliers guidés par notre raison d'être: lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale. Dans le cadre de ces deux piliers, nous avons développé cinq domaines d'intérêt guidés par notre raison d'être: zéro émission nette de carbone, l'élimination du gaspillage alimentaire, la lutte contre les déchets plastiques, être l'employeur le plus diversifié et le plus inclusif du Canada, et soutenir la santé et le bien-être des enfants et des femmes. Grâce à ces domaines d'intérêt, nous abordons les sujets qui comptent le plus pour notre entreprise et nous accordons la priorité aux préoccupations de nos parties prenantes. Nous comprenons qu'il est important de répondre de nos engagements et qu'il est nécessaire de faire part des progrès et des défis de manière transparente.

La stratégie ESG est basée sur l'évaluation des risques et des occasions spécifiques liés à la durabilité. Une fois par année (au minimum), un examen approfondi est effectué pour s'assurer que les principaux risques et opportunités liés au développement durable sont intégrés dans la stratégie ESG et les plans à long terme de l'entreprise. Cela implique de surveiller continuellement les risques et les occasions potentiels liés au développement durable dans l'ensemble de la chaîne de valeur, afin que nous puissions apporter des changements à notre programme global ou à nos indicateurs, le cas échéant.

Loblaw publie divers documents de divulgation décrivant la façon dont elle aborde les questions environnementales et sociales. Chaque année, nous analysons les cadres de divulgation de tierces parties en fonction de la notoriété mondiale et de la réputation du cadre, ainsi que des cadres qui correspondent le mieux à notre stratégie ESG, à notre gestion des risques et à nos sujets importants.

Ce rapport fait référence aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) de 2021 et fournit certaines divulgations conformément à ces normes, ainsi qu'aux normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) pour les détaillants de produits alimentaires, les détaillants de médicaments, les services financiers destinés aux consommateurs ainsi que les vêtements, accessoires et chaussures. Le rapport présente également des renseignements conformément aux objectifs de développement durable de l'ONU (ODD de l'ONU) et au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Nous continuons à suivre l'évolution du paysage réglementaire concernant les divulgations ESG et nous prévoyons que nos programmes existants et futurs soient entièrement conformes aux normes émises par l'ISSB.

Suivant la norme IFRS S2, notre stratégie ESG sur le climat s'est appuyée sur les risques et les occasions liés au climat. L'évaluation des risques climatiques en utilisant des risques physiques et des risques de transition est une approche reconnue pour évaluer les risques et les occasions liés au climat. Les risques physiques sont les risques résultant de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des dangers climatiques. Les risques et les occasions de transition sont ceux qui résultent d'une transition mondiale vers une économie à faible émission de carbone. Ainsi, afin de mieux comprendre les implications potentielles des risques et occasions physiques et de transition liés aux changements climatiques, nous avons effectué en 2022 une analyse qualitative et quantitative de scénarios à moyen terme (2030) et à long terme (2050). Cette évaluation scientifique est une méthodologie de base utilisée pour évaluer les risques et les occasions liés au climat, et elle a été réalisée par un expert indépendant. Elle nous a permis d'évaluer les effets potentiels des risques physiques et des risques de transition sur notre position stratégique et financière dans divers scénarios qui suivent des cadres internationalement reconnus. Il s'agit notamment des profils représentatifs d'évolution de concentration (Representative Concentration Pathway [RCP]), un cadre de scénarios climatiques utilisé pour comprendre les projections climatiques futures en réponse à l'évolution des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, et des profils socio-économiques partagés (Shared Socio-economic Pathway [SSP]), la dernière version des projections climatiques sur lesquelles s'appuient les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Les résultats de l'évaluation ont été utilisés pour identifier les risques et les occasions liés au climat, ce qui a permis d'élaborer notre plan de transition, qui anticipe le scénario d'une augmentation de la température mondiale de 1,5 degré Celsius, conformément aux initiatives Science Based Targets (SBTi).

Gestion de risques ESG

Loblaw fait face à des risques en matière d'ESG qui pourraient, directement ou indirectement, avoir des conséquences négatives sur notre réputation, exploitation ou rendement à court, moyen ou long terme. Nous évaluons les risques pour tous nos risques et occasions importants liés au développement durable, ainsi que les risques et occasions liés au climat. Les équipes au sein de l'entreprise, telles que celles chargées de l'intégration et de la présentation des informations ESG, du développement durable et de l'impact social, du service juridique, des relations avec les investisseurs et des rapports financiers externes, travaillent ensemble pour identifier et établir des stratégies d'atténuation des risques et des occasions liés au développement durable et au climat, et ce, tout au long de l'année.

Loblaw a mis en place un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour évaluer les risques de l'entreprise, y compris les risques potentiels liés à l'environnement et à la société. La gestion des risques ESG est alignée sur le programme de GRE dans la mesure du possible, bien que les calendriers de la GRE et des risques ESG soient différents étant donné que les risques ESG comprennent des perspectives de risque à long terme. L'évaluation des risques climatiques réalisée en 2022 s'est alignée sur le modèle d'évaluation des risques de la GRE afin de garantir la cohérence des critères et la comparabilité. Les critères spécifiques utilisés dans l'évaluation comprennent l'impact potentiel sur l'entreprise, la probabilité d'occurrence, la rapidité d'apparition, l'environnement de contrôle actuel et le niveau d'activité d'atténuation requis pour traiter le risque. Plus d'informations sur notre programme de GRE sont disponibles dans la notice annuelle et dans le rapport de gestion.

L'évaluation des risques climatiques pour 2022 a identifié les risques suivants comme étant les plus susceptibles d'avoir un impact sur nos activités commerciales :

Risques de transition

- Tarification du carbone La tarification du carbone a une incidence importante sur le coût de l'énergie, du carburant, des matières premières et des opérations, et l'on s'attend à ce qu'elle augmente chaque année pour atteindre l'objectif zéro émission nette du Canada.
- Gaspillage alimentaire Le gaspillage alimentaire est une des causes clés de nos émissions de GES.
- Réfrigération et gaz réfrigérants En tant que composante intégrale de tous nos magasins et centres de distribution, des changements aux règlements concernant les gaz réfrigérants et la mise à niveau des systèmes peuvent avoir des répercussions importantes sur nos activités.

Risques physiques

- Interruptions affectant la chaîne d'approvisionnement Les effets des risques physiques (feux de forêt, glace/neige, sécheresses, inondations) peuvent avoir une incidence sur le coût et la disponibilité des produits en raison de sa chaîne d'approvisionnement.
- Hausse des températures et augmentation des précipitations à long terme La hausse des températures moyennes, ainsi que les répercussions que celle-ci a sur les régimes de précipitations, pourrait éventuellement entraîner des événements extrêmes plus aigus et avoir une incidence sur les activités et le personnel de LCL, comme des répercussions éventuelles sur l'accès à nos magasins et centres de distribution.

Des détails sur ces risques, y compris les classifications, les horizons temporels et les stratégies d'atténuation, sont disponibles dans le <u>Rapport 2022 du GIFCC</u> et dans le <u>Rapport ESG 2022</u>. Des informations mises à jour sur les plans d'atténuation seront disponibles dans notre Rapport ESG 2023 (qui sera publié au printemps 2024).

Les risques et les opportunités ESG relevés dans le cadre des exercices de gestion des risques éclairent la stratégie ESG de l'entreprise lors de l'examen annuel de l'importance relative et des progrès ESG. En fonction des risques et des opportunités relevés, des changements sont apportés à la stratégie, aux indicateurs et aux objectifs, au besoin.

Chez Loblaw, nous comprenons que l'ESG est une priorité pour les parties prenantes qui cherchent à comprendre comment les entreprises intègrent les considérations liées au développement durable dans leur prise de décision stratégique et leur gestion des risques. Les parties prenantes s'intéressent à la façon dont les plans de développement durable d'une entreprise s'harmonisent avec son modèle d'affaires, ses plans d'atténuation des risques et son potentiel de création de valeur à long terme. Par conséquent, notre objectif dans un avenir rapproché est d'assurer de la transparence au niveau des coûts, des compromis et de la feuille de route nécessaire à la réalisation de nos engagements de développement durable.



Rendement ESG 2023

Dans le cadre de nos priorités ESG visant à lutter contre les changements climatiques et à faire progresser l'équité sociale, nous avons développé cinq domaines d'intérêt en fonction de notre raison d'être : zéro émission nette de carbone, l'élimination du gaspillage alimentaire, la lutte contre les déchets plastiques, être l'employeur le plus diversifié et le plus inclusif du Canada, et soutenir la santé et le bien-être des enfants et des femmes. Grâce à ces piliers, nous abordons les domaines qui comptent le plus pour notre entreprise et nous accordons la priorité aux préoccupations de nos parties prenantes. Nous comprenons l'importance de répondre de nos engagements devant nos parties prenantes et la nécessité de démontrer nos progrès de manière transparente. Pour ce faire, nous avons établi des objectifs et des indicateurs et nous divulguons régulièrement nos progrès par rapport à ceux-ci.

Pour faire progresser son rendement en matière d'ESG, Loblaw inclut l'ESG comme critère au sein du programme incitatif à court terme de la société, liant le rendement en matière de lutte contre les changements climatiques et de progression en matière d'équité sociale à la rémunération des collègues permanents, non syndiqués de l'entreprise, à tous les niveaux.

Les objectifs ESG pour 2023 ont été conçus pour inciter les collègues à poursuivre les progrès en matière de durabilité et d'impact social dans l'ensemble de l'entreprise. L'atteinte des indicateurs ESG a été déterminée sur la base d'initiatives sociales et environnementales à parts égales. Ces objectifs représentent 10 % des critères du programme incitatif à court terme. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2022.

Indicateurs et objectifs prioritaires

Les tableaux suivants ne représentent pas la liste complète des indicateurs et des objectifs ESG de la société. Un aperçu complet de nos indicateurs et objectifs visant à lutter contre les changements climatiques et à faire progresser l'équité sociale sera disponible dans notre Rapport ESG 2023 (qui sera publié au printemps 2024).

Nous sommes satisfaits de ces résultats et pensons qu'ils représentent fidèlement les progrès que nous réalisons pour lutter contre les changements climatiques et faire progresser l'équité sociale. Ces résultats sont conformes aux attentes de la direction en ce qui concerne les progrès réalisés pour atteindre nos objectifs à l'heure actuelle.

Lutter contre les changements climatiques

Zéro émission nette

Objectifs de réduction des émissions de carbone :

- Réduire de 50 % l'empreinte opérationnelle de notre entreprise (Scopes 1 et 2) d'ici 2030 par rapport à l'année de référence de 2020
- Détenir un parc de véhicules à zéro émission nette pour les livraisons sortantes des entrepôts vers les magasins de courte distance, d'ici 2030
- Atteindre zéro émission nette pour l'empreinte opérationnelle de notre entreprise (Scopes 1 et 2) d'ici 2040
- Atteindre zéro émission nette pour les émissions de Scope 3 d'ici 2050

Émissions de GES des Scopes 1 et 21,2,3

Indicateur	Unité de mesure	EF 2023	EF 2022	EF 2021	EF 2020	Cadre applicable
Scope 1 (Directe) ⁴ – Consommation de carburant au niveau du parc de véhicules et des bâtiments, fuites de gaz réfrigérants et voyages d'affaires	Tonnes métriques d'éq. CO2	726 052 ⁵	752 306³	766 856³	826 921³	
Scope 2 (Indirecte) ⁴ – Électricité, selon l'emplacement	Tonnes métriques d'éq. CO2	392 500⁵	407 217	427 857	429 413	Protocole
Scope 2 (Indirecte) ⁴ – Électricité, selon le marché ⁶	Tonnes métriques d'éq. CO2	388 300⁵	407 217	427 857	429 413	des GES
Total (Scope 1 et Scope 2, selon le marché)	Tonnes métriques d'éq. CO2	1 114 352	1 159 523	1 194 713	1 256 334	
Variation par rapport à l'année précédente (%)	%	-4 %	-3 %	-5 %	-	
Variation par rapport à l'année de référence 2020 (%)	%	-11 %	-8 %	-5 %	-	
Variation par rapport à l'année de référence comparativement à l'année précédente (%)	%	-4 %	-3 %	-5 %	-	ODI 005 5
Dépenses en capital pour la réduction des émissions de carbone	\$	43 990 000 \$	_7	_7	_7	GRI 305-5
Projets de réduction des émissions de carbone	Nombre	490	250	_7	_7	
Nombre de camions électriques appartenant à la société	Nombre	14	néant	néant	néant	

- 1 Un niveau d'incertitude existe dans la mesure de ces indicateurs en raison de l'utilisation d'estimations pour des points de données difficiles à obtenir. Si des données réelles deviennent disponibles, nous ajusterons les estimations historiques si nécessaire.
- 2 Les émissions sont calculées par Delphi Group conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole de déclaration des gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard) et aux facteurs d'émission définis par le Rapport d'inventaire national (RIN), bien que, pour les facteurs d'émission des Scopes 1 et 2, la direction ait utilisé le RIN de 2018 pour les chiffres de 2020, le RIN de 2019 pour les chiffres de 2021, le RIN de 2020 pour les chiffres de 2022, et le RIN de 2021 pour les chiffres de 2023. La direction a inclus les émissions de fuites de gaz réfrigérants HCFC dans les émissions de Scope 1.
- 3 Les données figurant dans le tableau d'inventaire des GES peuvent fluctuer au fur et à mesure que des informations plus précises sont disponibles, notamment des mises à jour des facteurs d'émission tels que définis par le RIN. Les valeurs de Scope 1 ont changé par rapport aux valeurs divulguées les années précédentes en raison d'un changement d'estimation lié aux données sur les fuites de gaz frigorigènes provenant des magasins franchisés. Les valeurs précédentes pour 2022, 2021 et 2020 étaient respectivement de 623 613, 629 662 et 691 679.
- 4 Comprend les activités de l'ensemble de l'entreprise (magasins détenus par la société, franchisés et détenus par des pharmaciens propriétaires, et de T&TMD).
- 5 Ce symbole indique que la certification d'une tierce partie a été obtenue pour ces données. Le Rapport d'assurance limitée figure à la page 15 du présent document.
- 6 En 2023, Loblaw a conclu des accords contractuels pour des crédits d'énergie propre en Ontario, ce qui représente environ 5 % de la consommation totale d'électricité pour l'année.
- 7 Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi officiel en 2023, ni au cours des années précédentes, de sorte de sorte que les données ne sont pas disponibles pour cette période.

S'attaquer aux émissions de Scope 3

Si nos propres émissions (Scope 1 et Scope 2) représentent une part importante, plus de 97 % de notre empreinte carbone provient de sources externes dans notre chaîne de valeur (Scope 3). Elles sont essentielles à nos activités, mais ne sont pas directement gérées par Loblaw. Bien qu'elle représente des défis, la lutte contre les émissions de Scope 3 revêt une importance cruciale pour notre plan de lutte contre les changements climatiques et notre objectif visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050. Pour y parvenir, il faudra recueillir des données solides et collaborer avec l'ensemble de la chaîne de valeur.

À la fin de 2023, nous avons fait preuve de davantage de transparence en divulguant notre plan de lutte contre les émissions de Scope 3, qui comprenait notamment un appel à l'action envoyé à tous les fournisseurs de niveau 1 leur demandant de #LuttercontrelesGES en se conformant aux initiatives SBTi et en divulguant leurs émissions de carbone et les réductions réalisées.

Notre plan visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 est basé sur des données scientifiques et se concentrera sur cinq domaines clés, soit les engagements des fournisseurs, l'approvisionnement durable, l'autonomisation de notre personnel, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la circularité, et la possibilité d'un mode de vie à faible émission de carbone pour nos clients.

Éliminer le gaspillage alimentaire

Objectifs en matière de gaspillage alimentaire :

- Cesser l'acheminement de matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030
- · Chacun de nos magasins admissibles réduira le gaspillage alimentaire d'ici la fin de l'année 2023

Indicateur	Unité de mesure	EF 2023	EF 2022	EF 2021	Cadre applicable
Redistribution des surplus alimentaires ¹	Tonnes métriques	16 992	6 667	2 064	
Alimentation animale ¹	Tonnes métriques	23 987	21 623	17 203	OOF Dustands
Matériaux biosourcés/traitement biochimique ¹	Tonnes métriques	3 987	3 261	3 883	CGF – Protocole relatif aux pertes
Digestion anaérobie¹	Tonnes métriques	13 751	32 936	34 296	et gaspillages
Compostage/processus aérobie ¹	Tonnes métriques	20 070	379	343	alimentaires
Matières résiduelles organiques réorientées au total ¹	Tonnes métriques	78 787	64 866	57 789	
Magasins faisant activement des dons à un partenaire de récupération alimentaire ²	%	100 %	100 %	Non suivi	S. O.

¹ Comprend uniquement les activités du secteur de l'alimentation au détail de l'entreprise.

S'attaquer aux déchets plastiques

Objectifs pour les déchets plastiques :

• Réduire les déchets plastiques en s'assurant que tous les emballages faits de plastique de nos produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin soient recyclables ou réutilisables d'ici 2025.

Indicateur	Unité de mesure	EF 2023	EF 2022	EF 2021	Applicable Framework
Conformité aux Règles d'or de la conception définies par le Consumer Goods Forum applicables pour les emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et de ceux emballés en magasin ^{1,2,3}	% de conformité	64 %	35 %	Non suivi	CGF – Règles d'or de la conception

¹ Un niveau d'incertitude existe dans la mesure de cet indicateur en raison du grand volume de données techniques à suivre, à modifier et à consolider pour plus de 10 000 UGS individuelles.

² Comprend les activités du secteur de l'alimentation au détail et de CD de l'entreprise, ainsi que les établissements Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} admissibles appartenant à des pharmaciens propriétaires.

² Il s'agit du pourcentage de conformité de tous les emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et ceux emballés en magasin (plus de 10 000 emballages plastiques au niveau de l'UGS) aux Règles d'or de la conception de Consumer Goods Forum (à l'exception de la règle 9 sur laquelle l'entreprise ne s'aligne pas).

³ Exclut T&TMD.

Faire progresser l'équité sociale

Chef de file en matière de diversité et d'inclusion parmi les employeurs du Canada

Objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DÉI) :

- Maintenir une représentation d'au moins 40 % de femmes au sein du Conseil d'administration
- 40 % de femmes occupant des postes de direction en 2024
- 43 % de femmes occupant des postes de gestion en 2024
- 25 % de membres appartenant à des minorités visibles au sein du Conseil d'administration en 2024
- 25 % de membres appartenant à des minorités visibles occupant des postes de direction en 2024
- 30 % de membres appartenant à des minorités visibles occupant des postes de gestion en 2024
- Plus de 200 000 de nos collègues auront accès à deux cours sur les sujets fondamentaux de la DÉI d'ici 2024

Indicateur ^{1,2,3}	Unité de mesure	EF 2023	EF 2022⁴	EF 2021	Cadre applicable
Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'administration	%	42 %	45 %	42 %	GRI 405-1
Pourcentage de femmes occupant des postes de direction ⁵	%	39 %	38 %	38 %	GRI 405-1
Pourcentage de femmes occupant des postes de gestion ⁶	%	46 %	47 %	44 %	GRI 405-1
Pourcentage de membres de minorités visibles au sein du Conseil d'administration	%	17 %	18 %	17 %	GRI 405-1
Pourcentage de membres de minorités visibles occupant des postes de direction ⁵	%	28 %	26 %	24 %	GRI 405-1
Pourcentage de membres de minorités visibles occupant des postes de gestion ⁶	%	32 %	30 %	26 %	GRI 405-1
Nombre cumulé de collègues ayant suivi deux cours couvrant des sujets fondamentaux en matière de DÉI	Nombre	166 400	122 100	16 500	S. O.

¹ Le recensement de 2021 de Statistique Canada indique que les femmes représentent 50 % et les membres des minorités visibles 26 % de la population canadienne.

² Les données d'auto-identification sont recueillies par le biais de notre système d'information des RH tout au long de l'année, les informations relatives à l'ethnicité étant recueillies sur une base volontaire. En 2023, 65 % des cadres et 90 % des dirigeants ont volontairement divulgué leur origine ethnique ou leur ethnicité.

³ Comprend uniquement la main-d'œuvre de l'entreprise.

⁴ Les postes de direction comprennent les postes de vice-président et les postes supérieurs.

⁵ Les postes de gestion comprennent les directeurs principaux, les directeurs, les gestionnaires principaux, les gestionnaires, les directeurs de CD, les directeurs de magasins et les directeurs adjoints de magasin.

⁶ Afin d'assurer l'application uniforme des définitions utilisées, certains chiffres de 2022 ont été ajustés.

Soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants

Objectifs:

- La Fondation pour les enfants le Choix du Président^{MC} nourrira un million d'enfants chaque année d'ici 2025
- Loblaw s'engage à verser 150 millions \$ à la Fondation pour les enfants le Choix du Président, par le biais de dons d'entreprise et de collectes de fonds, afin de lutter contre la faim chez les enfants et d'améliorer leurs compétences en alimentation d'ici 2027
- La Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC} appuiera des initiatives qui améliorent l'accès des femmes à des soins en remettant 50 millions \$ d'ici 2026
- Nourrir plus de familles^{MC} fournira plus de 450 millions de kilogrammes de denrées alimentaires à des organismes de bienfaisance communautaires d'ici 2028

Indicateur ¹	Unité de mesure	EF 2023	EF 2022	EF 2021	Cadre applicable
Nombre d'enfants nourris par la Fondation pour les enfants le Choix du Président ²	Nbre d'enfants	990 000	840 000	800 000	
Montant cumulé provenant des dons et des collectes de fonds de Loblaw au profit de la Fondation pour les enfants le Choix du Président, afin de lutter contre la faim chez les enfants et d'améliorer leurs compétences en alimentation	\$	111 520 000 \$	89 340 000 \$	66 000 000 \$	
Fonds cumulés fournis par la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes ^{MC} afin de soutenir des initiatives qui améliorent l'accès des femmes à des soins	\$	24 240 000 \$	11 070 000 \$	_3	GRI 413-1
Quantité de denrées alimentaires en kilogrammes fournie par Nourrir plus de familles ^{MC4}	kg	21 219 000	12 178 000	_4	
Investir davantage dans nos communautés ⁵	\$	13 054 000 \$	15 615 000 \$	22 489 000 \$	
Total des fonds recueillis et versés (y compris les dons en nature)	\$	179 676 000 \$	113 876 000 \$	84 505 000 \$	

- 1 Comprend les activités de l'ensemble de l'entreprise (magasins détenus par la société, franchisés et détenus par des pharmaciens propriétaires).
- 2 Le nombre d'enfants nourris est défini comme l'ensemble de la population des enfants en milieu scolaire qui ont accès à nos programmes alimentaires quotidiens, offerts universellement, au cours de l'année scolaire.
- 3 Veuillez noter que l'objectif de la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC} a été établi en 2022; par conséquent, la valeur de 2021 n'est pas applicable.
- 4 Nouvel indicateur en 2022, les données des années précédentes ne sont pas disponibles.
- 5 Comprend les fonds recueillis et versés (y compris les dons en nature) à la recherche, aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif, en sus des montants indiqués pour la Fondation pour les enfants le Choix du Président^{MC}, la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC} et Nourrir plus de familles^{MC}.



Assurer la fiabilité de Environnement nos divulgations ESG

Nous reconnaissons l'importance de garantir l'exactitude et la fiabilité de nos divulgations ESG. C'est pourquoi nous avons mis en place un environnement de contrôle solide pour tester et valider l'exactitude de nos divulgations ESG, ce qui soutient notre engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité. Notre engagement en faveur du développement durable constitue un processus continu, et nous nous efforcons sans cesse d'améliorer nos pratiques et de les rendre conformes à nos valeurs et aux attentes de nos parties prenantes. Nous continuons à évoluer et à renforcer notre environnement de contrôle afin d'assurer l'intégrité de nos activités et de répondre aux attentes des parties prenantes.

de contrôle

L'équipe de direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats en ce qui concerne les divulgations ESG et a mis en place un environnement de contrôle qui reflète le cadre des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF). Afin d'assurer la cohérence. l'exactitude. l'exhaustivité. l'actualité. la pertinence et la conformité avec notre stratégie globale, nous avons mis en place un processus rigoureux qui s'applique à toutes les divulgations ESG. Depuis 2021, notre équipe des Finances est impliquée dans l'examen et la vérification des informations quantitatives contenues dans nos divulgations ESG à l'aide d'un cadre d'assertions financières. Le fondement de cet environnement de contrôle repose sur le modèle des « trois lignes de défense ». L'équipe chargée de l'intégration et de la présentation des informations ESG, en collaboration avec l'équipe chargée des rapports financiers externes, exécute ce programme afin de garantir que les informations contenues dans nos divulgations ESG sont fiables et prêtes à être certifiées.

Conformément au cadre du CIIF. il convient de reconnaître, lors de la conception d'un tel environnement de contrôle, qu'en raison de ses limites inhérentes, tout contrôle, quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, peut ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes.

Assurance

Au fur et à mesure que nous continuons à développer notre programme ESG, notre objectif consiste à obtenir le niveau d'assurance approprié sur nos divulgations ESG. Notre équipe de vérification interne est chargée d'effectuer un examen d'un sous-ensemble d'informations quantitatives basées sur le risque que nous publions. Par ailleurs, PricewaterhouseCoopers a été mandatée pour fournir une certification limitée en ce qui concerne nos émissions de GES de Scope 1 et de Scope 2 pour l'année de déclaration actuelle. Nous continuerons à évaluer et à déterminer le niveau approprié de certification nécessaire pour nos principales divulgations ESG.

À propos des énoncés prospectifs

La présente publication anticipée 2023 des divulgations ESG importantes (le « rapport ») peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables qui reflètent les attentes actuelles de Les Compagnies Loblaw Limitée (la « société ») concernant les événements futurs, y compris les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») abordées dans le rapport. Bien que la société estime que les attentes reflétées par ces informations prospectives sont raisonnables, l'évaluation des indicateurs et des risques ESG prospectifs, ainsi que des indicateurs et des risques liés aux changements climatiques, en particulier, sont de nature plus complexe et à plus long terme que les indicateurs et les risques commerciaux conventionnels. De nombreuses méthodologies prospectives sont neuves et en constante évolution, et les conseils fournis par les fournisseurs de méthodologies sur le calcul ou la comparabilité de ces indicateurs sont limités. En particulier, l'incertitude entourant les politiques futures liées aux changements climatiques peut contribuer à une plus grande variation des modèles de voies de transition. Les mises à jour futures des variables telles que les changements dans les émissions mondiales, les technologies disponibles ou les conditions économiques peuvent entraîner des changements au parcours zéro émission nette de la société, ce qui entraînerait des changements dans les objectifs de la société. Un certain nombre de facteurs supplémentaires, y compris des améliorations de la couverture, de la qualité et de la disponibilité des données et des méthodologies de la société, peuvent également nécessiter des ajustements aux objectifs de base ou de zéro émission nette de la société de 2020. Ce rapport est avisé par la publication mondiale des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») S1 et S2, la Global Reporting Initiative (« GRI »), Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »). La société surveille régulièrement l'évolution des réglementations, des normes et des cadres provinciaux et internationaux en matière de présentation de l'information ESG pour en vérifier la pertinence et l'utilisabilité, ainsi que les attentes des parties prenantes à l'égard de ces normes. La société évaluera périodiquement la comparabilité et la pertinence de ses indicateurs et de ses cibles, et, le cas échéant, intégrera de nouveaux données, perspectives, modèles et outils dans l'évaluation continue de la société des guestions ESG, y compris les changements climatiques. La société s'attend à ce que ses divulgations ESG continuent d'évoluer à mesure que les réglementations, les normes et les cadres de production de rapports évolueront.

Les renseignements contenus dans le présent rapport reflètent ce que la société estime être ses meilleures données disponibles et, en matière d'informations relatives aux changements climatiques, ses meilleures projections de scénarios disponibles, qui sont basées sur les renseignements les plus récents sur les émissions disponibles à la société. Le cas échéant, y compris pour fixer ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre et faire des déclarations sur le climat, la société a fait des approximations et des hypothèses raisonnables et de bonne foi. Cependant, il existe de nombreux facteurs que la société peut ne pas prévoir ou qu'elle pourrait être incapable de prédire avec précision. La capacité de la société à atteindre ses objectifs ESG, y compris les questions ESG abordées dans le présent rapport, repose sur un certain nombre d'hypothèses et est soumise à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont plusieurs sont hors du contrôle de la société. Cela pourrait faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont divulgués ou impliqués par de tels énoncés prospectifs et pourrait exiger que la société ajuste ses initiatives, activités ou plans ESG pour refléter un paysage changeant. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, la capacité de la société à atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre, la disponibilité, l'accessibilité à et la pertinence des données complètes et de haute qualité, la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes de la société; l'élaboration de mesures et de méthodologies ESG cohérentes, robustes et comparables, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques; l'élaboration et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à l'industrie; la coopération internationale; l'élaboration de lois, de politiques et de règlements provinciaux, nationaux et internationaux en matière d'ESG; et les facteurs abordés dans la notice annuelle actuelle de la société et le plus récent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs du présent rapport sont présentés dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties prenantes à comprendre les priorités, les stratégies et les objectifs ESG de la société et peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Il ne faut pas se fier indûment à l'information prospective contenue dans ce rapport. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont formulés en date de celui-ci et sont visés par les présentes mises en garde.

Rapport de mission d'assurance limitée

Rapport indépendant de mission d'assurance limitée portant sur les mesures de performance choisies présentées dans la Publication anticipée des divulgations des priorités ESG de 2023 de Les Compagnies Loblaw Limitée

Aux administrateurs et à la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée sur les mesures de performance choisies décrites ci-dessous (l'« objet considéré ») et présentées dans la Publication anticipée des divulgations des priorités ESG de 2023 de Les Compagnies Loblaw Limitée (le « Document résumé sur les facteurs ESG 2023 ») pour l'exercice clos le 30 décembre 2023.

La mission d'assurance limitée a porté sur les mesures de performance choisies ci-dessous, mesurées 1er janvier 2023 au 30 décembre 2023 (« Données de 2023 »).

Mesure de performance choisie	Données de 2023 (en tonnes d'éq. CO2)	Page du rapport
Scope 1 (directe) – Consommation de carburation au niveau du parc de véhicules et des bâtiments, fuites de gaz réfrigérants et voyages d'affaires	726 052	Page 8
Scope 2 (indirecte) – Électricité, selon l'emplacement	392 500	Page 8
Scope 2 (indirecte) – Électricité, selon le marché	388 300	Page 8

Responsabilités de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet considéré conformément à la norme Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée), y compris les fuites de réfrigérants HCFC dans les émissions de GES de la portée 1 (les « critères applicables »).



La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet concerné, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3410 Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre. Cette norme requiert que nous planifiions et réalisions la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet concerné ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet concerné conformément aux critères applicables.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- L'acquisition d'une compréhension, au moyen de demandes d'informations, de la gouvernance dans son ensemble et de l'environnement de contrôle interne pertinent pour la direction, la compilation des données et la présentation de l'objet concerné;
- Les revues analytiques et analyses des tendances des données présentées pour l'objet concerné;
- L'évaluation des estimations pour déterminer si elles sont appropriées et si elles ont été appliquées systématiquement. Dans le cadre de nos procédures, nous n'avons pas testé les données sur lesquelles reposent les estimations ou élaboré de façon distincte nos propres estimations;
- Le rapprochement et le test des données sous-jacentes relativement à l'objet concerné, sur une base d'échantillonnage;
- La révision de la présentation de l'objet concerné figurant dans le Document résumé sur les facteurs ESG 2023 pour veiller à la cohérence avec les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les données sur les émissions et l'utilisation de l'énergie sont assujetties à des limites inhérentes compte tenu de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer ces données. La sélection de techniques d'évaluation différentes mais acceptables peut entraîner des mesures sensiblement différentes. La précision des différentes techniques d'évaluation peut également varier.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet concerné de Loblaw pour l'exercice clos le 30 décembre 2023 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet et restriction à l'utilisation

L'objet concerné a été préparé conformément aux critères applicables dans le but d'aider Loblaw à faire rapport sur les émissions de GES au Conseil d'administration. Par conséquent, l'objet concerné pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à être utilisé par Loblaw.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Loblaw et à sa discrétion, et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

Pricewaterhouse Coopers LLP

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)

Le 21 février 2024

